



Orientation – Affectation

Parents d'élèves de 3^{ème}
Collège B. FRANKLIN
14 mars 2019



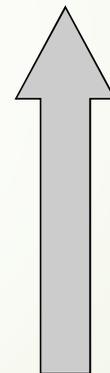
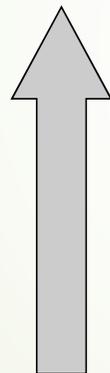
L'orientation



Choisir sa voie... c'est l'orientation

VOIE GENERALE et
TECHNOLOGIQUE

VOIE
PROFESSIONNELLE



Classe de troisième

- 
- Information n°1 : passage du Principal dans toutes les classes de 3^{ème}
 - Description des enjeux de l'année

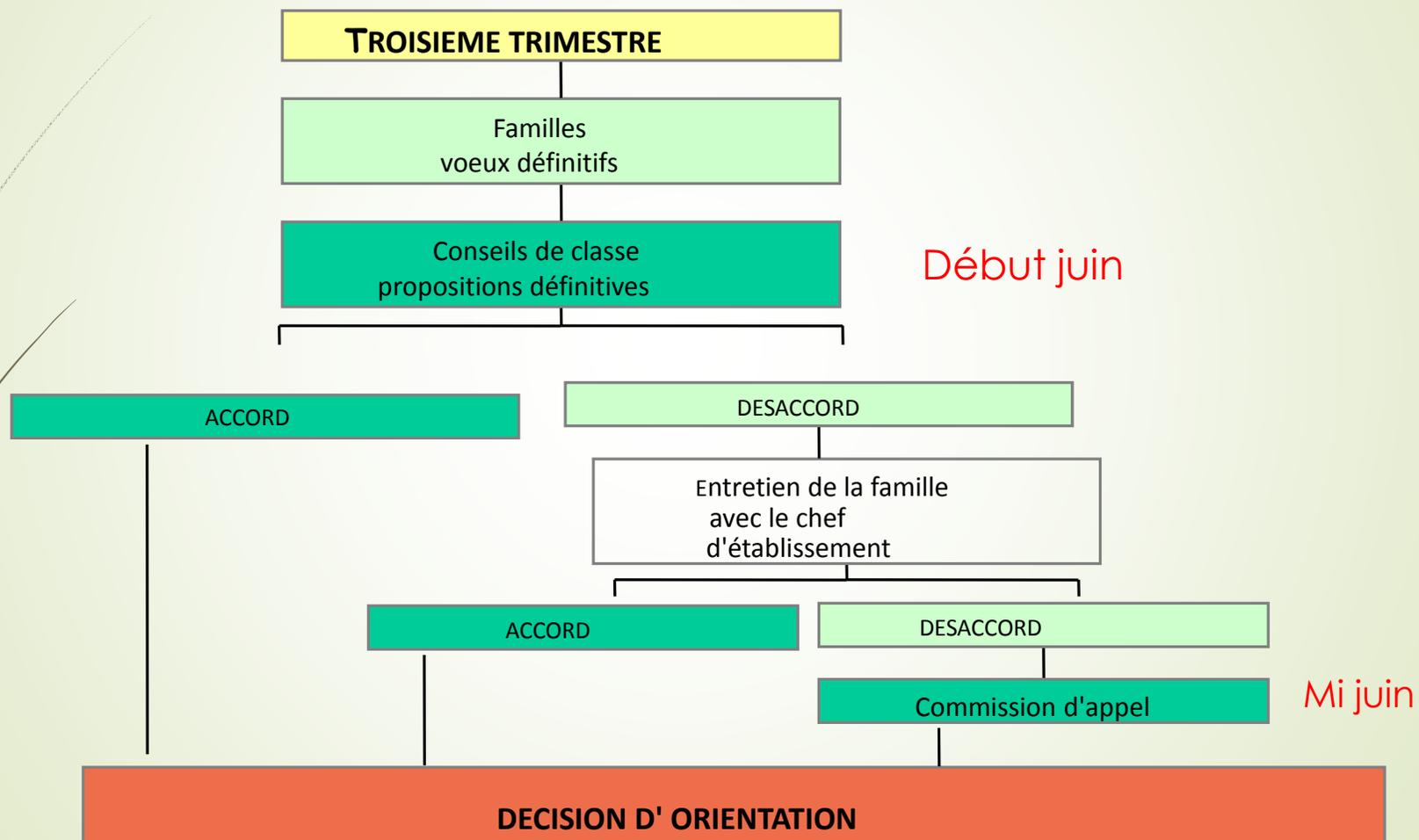
 - 1^{ère} Phase : Conseils de classe du 1^{er} trimestre
 - Pré-avis d'orientation

 - Information n°2 : réunion de parents

 - 2^{ème} phase : Conseils de classe du 2^{ème} Trimestre
 - Avis d'orientation

 - 3^{nde} Phase : Conseils de classe du 3^{ème} Trimestre
 - Décision d'orientation : début juin
 - Appel : mi juin

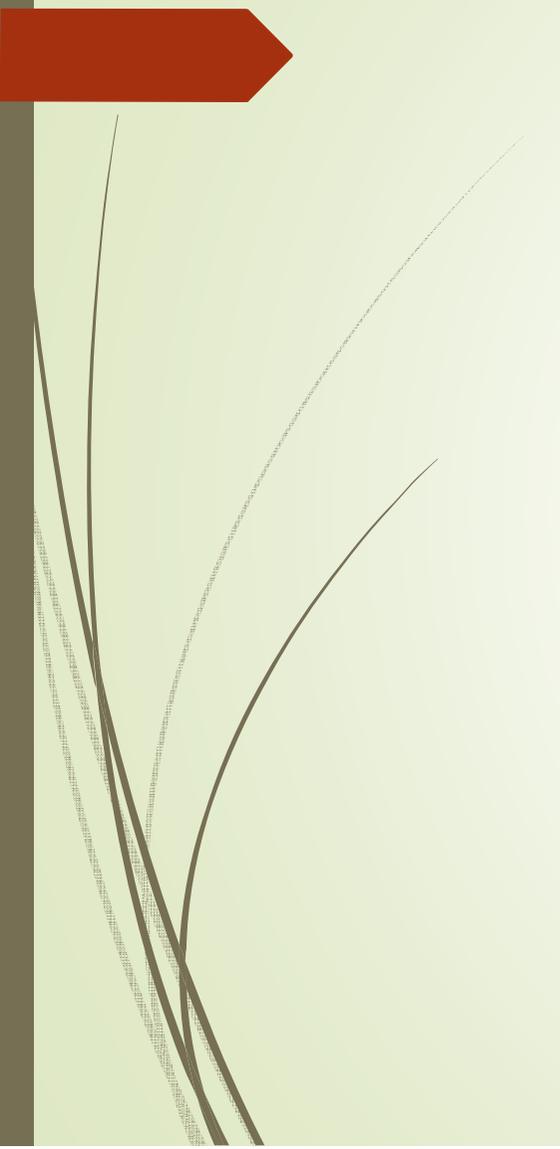
La procédure d'orientation



Diapositive 5

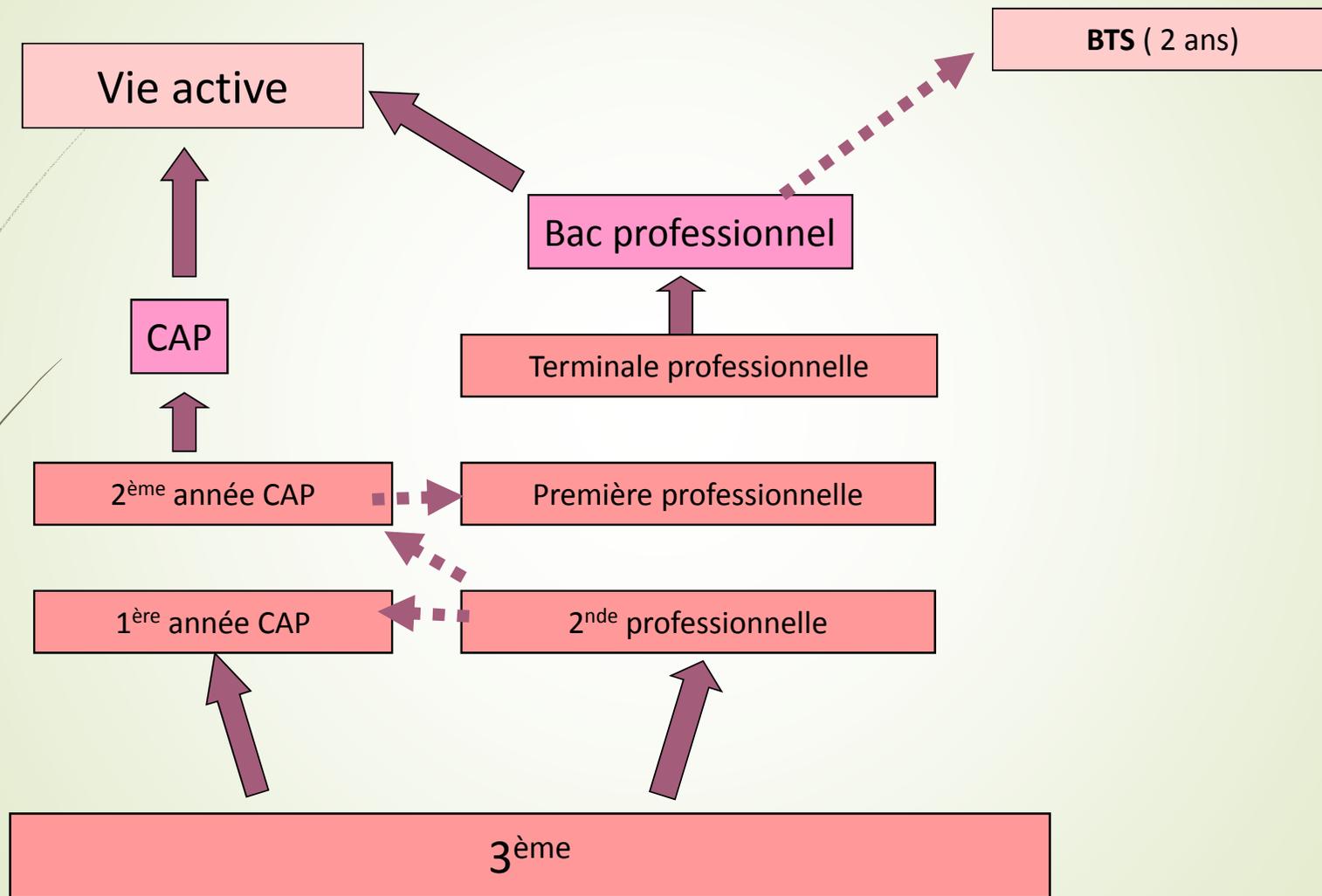
p1

principal; 27/02/2017



LA VOIE PROFESSIONNELLE :

BAC Pro, CAP





2 façons de préparer un BAC PRO ou un CAP



Sous statut scolaire (en lycée)

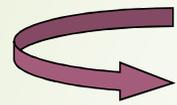
- stages en entreprise
- Statut de lycéen
- Vacances scolaires

En apprentissage (CFA)

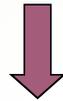
- 35 heures de travail chez un employeur par semaine
- Alternance entre centre de formation et entreprise
- Statut de salarié
- Mêmes vacances que les salariés
- Une rémunération



Comment s'inscrire en alternance



Démarches personnelles.



Contacter le CFA et, parallèlement, rechercher un employeur.

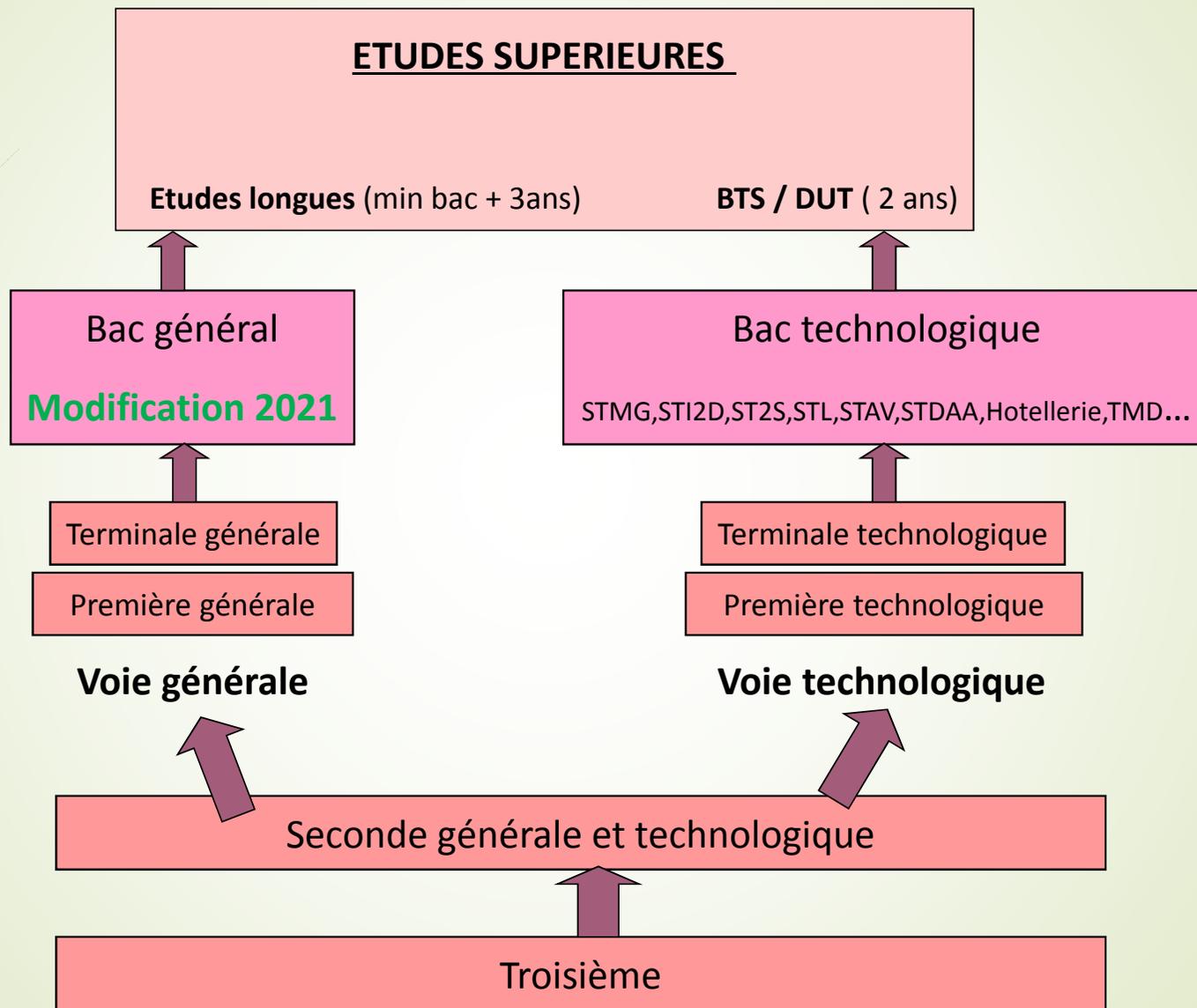


Commencer les recherches dès maintenant !



LA VOIE

GENERALE ET TECHNOLOGIQUE



LA SCOLARITÉ AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

- En seconde GT : tronc commun + accompagnement personnalisé (AP)
- En **première** : tronc commun + 3 spécialités + AP (+ options)
- En **terminale** : tronc commun + 2 spécialités + AP (+ options)

APRÈS LA SECONDE : VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE ?

- À la fin de l'année de seconde, chaque élève est orienté, après avis du conseil de classe :
 - Vers une série de la **voie technologique**
 - ou
 - En **voie générale**, auquel cas il choisit ses **enseignements de spécialité** pour la classe de première, après recommandations du conseil de classe

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les élèves de la voie générale suivent des **enseignements communs** :

Enseignements communs	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	0 h 30	0 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des **enseignements de spécialité**.
 - A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
 - A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les deux **enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les lycées proposeront des enseignements de spécialité parmi les suivants :
 - Mathématiques
 - Physique-chimie
 - Sciences de la Vie et de la Terre
 - Sciences économiques et sociales
 - Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
 - Humanités, littérature et philosophie
 - Langues, littératures et cultures étrangères et régionales

 - Numérique et sciences informatiques
 - Sciences de l'ingénieur
 - Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
 - Arts (arts plastiques ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
 - Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)

- Les lycées offrant aujourd'hui les trois séries ES, L et S devraient pouvoir offrir au moins les sept premiers de ces douze enseignements de spécialité.

- L'implantation des enseignements de spécialité les moins courants tient compte de l'offre actuelle des établissements

Voie technologique

La première et la terminale

A LA RENTRÉE 2019 :

■ L'organisation en séries est maintenue

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

■ Des enseignements optionnels :

En première et en terminale, les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

- Langue vivante C (en série STHR)
- Arts
- Education physique et sportive

LES ENSEIGNEMENTS

- Enseignements communs :
 - Français (en première) : 3h
 - Philosophie (en terminale) : 2h
 - Histoire Géographie : 1h30
 - Langues vivantes (A et B) : 4h
 - Education physique et sportive : 2h
 - Mathématiques : 3h
 - Enseignement moral et civique : 18h30 sur l'année

- Enseignements de spécialité :
 - 3 enseignements de spécialité en première
 - 2 enseignements de spécialité en terminale
 - Les enseignements de spécialité sont déterminés par la série

Les épreuves du baccalauréat

LE BACCALAURÉAT 2021

Pour tous :

voie
générale
+
voie
technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
 - **1 épreuve anticipée** de français en 1^{re} (écrit et oral).
 - **4 épreuves en terminale** : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et une épreuve orale terminale.
 - Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.

- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
 - **10 % pour la prise en compte des bulletins** de 1^{re} et de terminale dans l'ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
 - **30 % pour des épreuves communes** de contrôle continu organisées pendant les années de 1^{re} et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.

Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

LE CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu compte pour **40%** dans la note finale du baccalauréat avec deux types d'évaluation :

- Des épreuves communes de contrôle continu qui représentent **30%** de la note finale du baccalauréat et sont organisées en première et en terminale
 - Elles sont organisées en trois séquences, sur le modèle des « bacs blancs » actuels :
 - Deux séquences d'épreuves lors des deuxième et troisième trimestres de la classe de 1^{re}
 - Une séquence d'épreuves au cours du deuxième trimestre de la classe de terminale.
 - Elles portent sur les enseignements communs qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale.
 - Elles sont organisées dans chaque lycée. Les sujets sont sélectionnés dans une banque nationale numérique, afin de garantir l'équité entre tous les établissements. Les copies sont anonymées et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève.

- Les notes des bulletins scolaires de première et de terminale compteront pour l'obtention du baccalauréat, à hauteur de **10%**



L'affectation



Affectation en lycée professionnel

- Sur la base du *dossier scolaire* (notes des trois trimestres de 3^{ème} et niveau de maîtrise du socle commun)
- 5 vœux en lycée public : un vœu = une spécialité + un établissement

CHOIX DE LA FAMILLE (voir notice explicative à la formulation des vœux post 3 ^{ème} par les familles)				Réserve à l'administration	
CODE ZONE GEOGRAPHIQUE (Correspondant à la domiciliation de l'élève) :					
VŒUX	Indiquer ci-dessous par ordre de préférence les vœux de SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE ou de SECONDE PROFESSIONNELLE ou de 1 ^{ère} année de CAP en 2 ans	Précisez sous statut scolaire -S- ou sous statut d'apprenti -A- (**)	ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ <i>Attention, ne pas oublier d'indiquer parmi les 5 vœux, le (ou les) vœu(x) correspondant à la 2^{ème} GT enseignements d'exploration courants du (ou des) lycée(s) de secteur.</i>	Demandes de dérogation (*) Oui/Non	CODE VŒU
N°1		S <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/>	Etablissement : Ville :		
N°2		S <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/>	Etablissement : Ville :		
N°3		S <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/>	Etablissement : Ville :		
N°4		S <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/>	Etablissement : Ville :		
N°5		S <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/>	Etablissement : Ville :		

(*) Mention demandes de dérogation : si vous demandez une admission en 2^{ème} GT avec 2 enseignements d'exploration courants dans un lycée ne relevant pas du secteur de votre domicile, vous l'indiquerez dans la case prévue à cet effet. Vous pouvez en préciser le (ou les) motif(s) à votre chef d'établissement au moyen d'un formulaire que celui-ci vous remettra. (**) Sous statut d'apprenti : contrat avec un employeur.



Affectation en lycée professionnel

- Un tri informatisé (Affelnet)
- Coefficients appliqués à chaque matière par groupe de spécialités.
- Certains CAP et BAC pro sont plus difficiles d'accès que d'autres. Certains établissements sont plus demandés que d'autres
- Une sécurisation des vœux



La procédure Pass Pro

Formations du secteur de l'hôtellerie-restauration, des arts, de l'aéronautique, de la sécurité, du transport, de l'agriculture, de la mécanique moto et optique-lunetterie

- ☛ Lettre de motivation et entretien obligatoire en mars-avril 2019
- ☛ Deux avis : de favorable à réservé



Affectation en lycée général et technologique

- Après décision du conseil de classe (orientation)
- Procédure informatisée AFFELNET
- Notion de zone de desserte
- Dérogation



Les recrutements particuliers

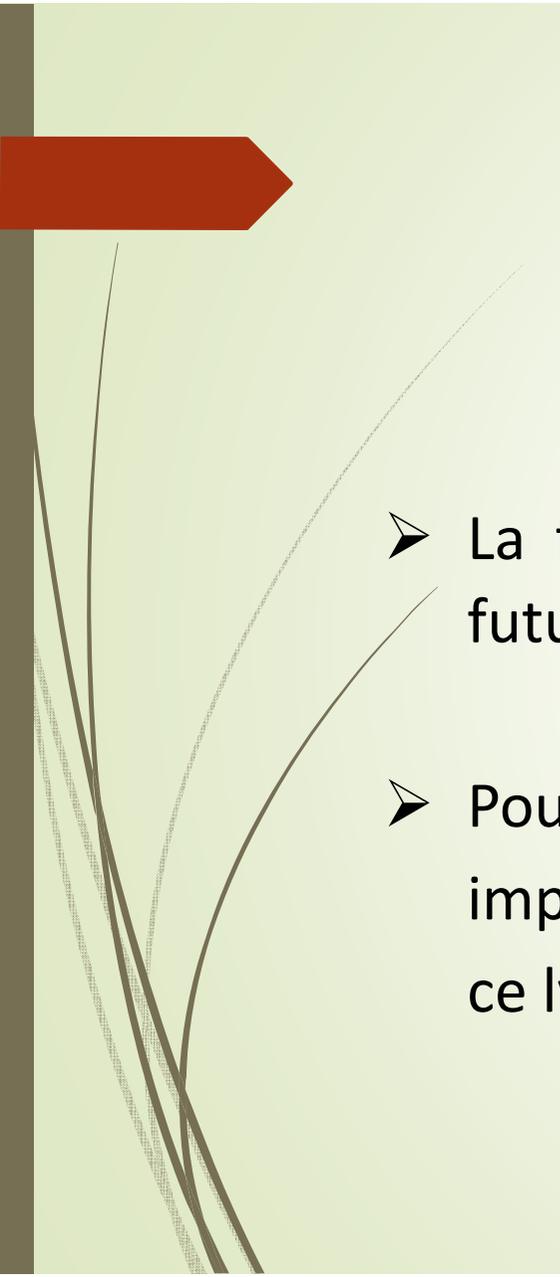
Procédures particulières	Création et culture design (Bac STD2A)	Poissy
	EATDD (écologie agronomie territoires et développement durable (Bac STAV)	Saint Germain en Laye
Secondes spécifiques	Bac "Sciences et Technologie de l'hôtellerie et de la Restauration" (STHR)	Guyancourt
	Bac "Sciences et techniques de la Musique et de la Danse" (STMD)	Versailles



Le calendrier de l'affectation

Avril-mai :

- Dossier donné aux parents au retour des vacances de Pâques
- Retour du dossier dans les 10 jours
- Vérification des dossiers au collège et retour aux parents en cas d'erreur
- Début de l'enregistrement des vœux par le collège mi mai
- Documents à remplir pour demande d'affectations spécifiques



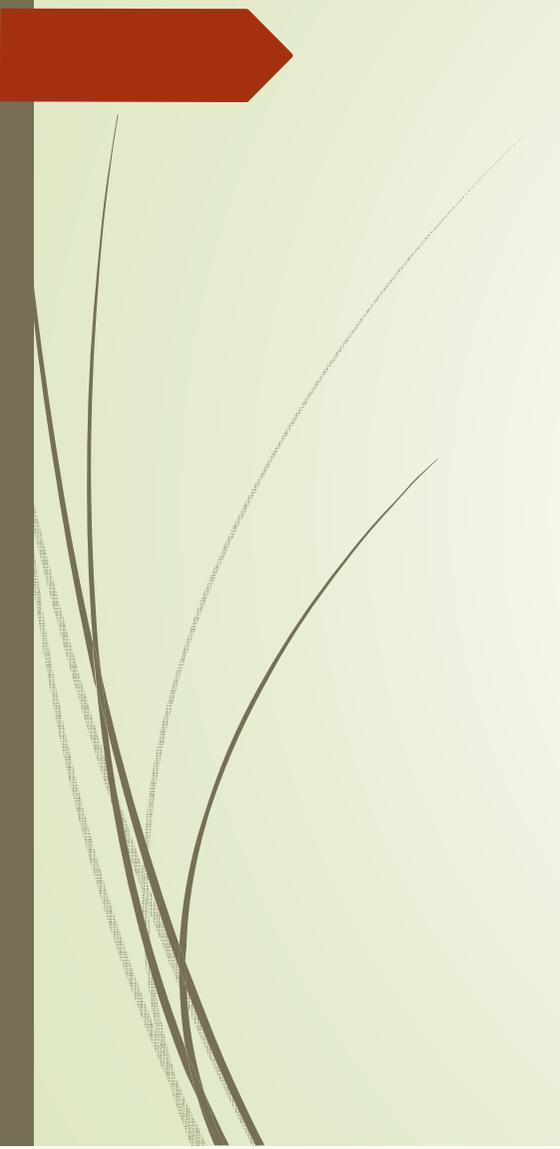
Après l'affectation : l'inscription

- La famille reçoit un "avis d'affectation" dans le futur lycée fin juin.
- Pour que l'élève soit inscrit, la famille doit impérativement confirmer l'**inscription** auprès de ce lycée (fin juin)



Et pour plus d'informations...

- Télécharger la brochure « après la 3ème » sur le site onisep.fr (en attendant sa distribution vers mars-avril)
- Prendre contact avec le Professeur Principal, avec le Principal.
- Se renseigner auprès de la Conseillère d'Orientation-Psychologue (cahier de RV à la vie scolaire)
- Se renseigner au CIO des Mureaux :
6, rue Gambetta
Tel : 01 34 74 25 36
www.orientation.ac-versailles.fr/cio-mureaux



Le nouveau DNB

Les épreuves écrites :

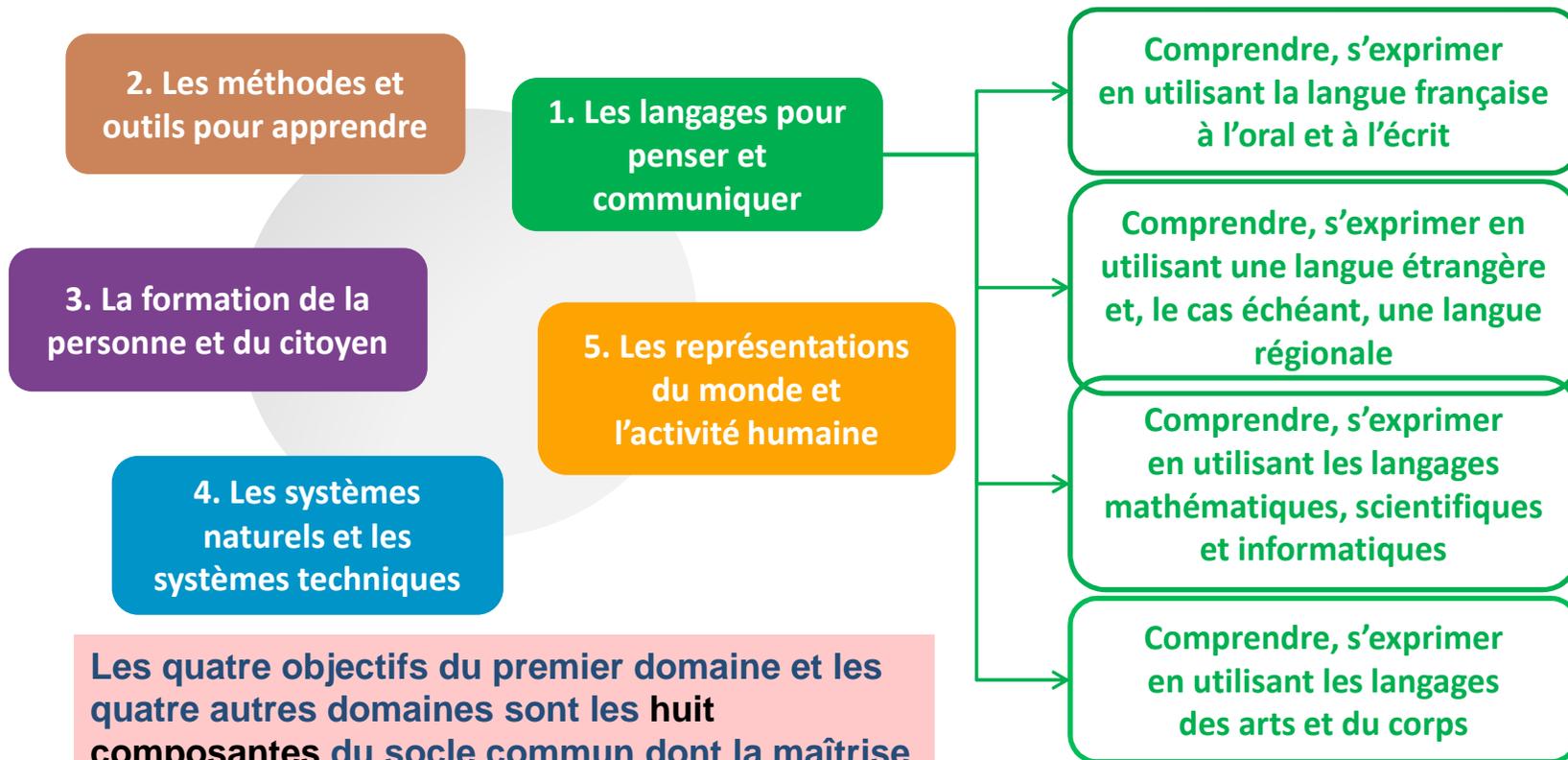
Français	100 points
Mathématiques	100 points
Histoire Géo EMC	50 points
Sciences	50 points

Une épreuve orale : 100 points

Total épreuves terminales : 400 points

Le nouveau socle commun

➤ 5 domaines de formation



Les quatre objectifs du premier domaine et les quatre autres domaines sont les huit composants du socle commun dont la maîtrise doit être acquise à un niveau satisfaisant.

Le décret sur le socle commun

	D1.1	D1.2	D1.3	D1.4	D2	D3	D4	D5
Français								
Maths								
HGEMC								
Anglais								
LV2								
Sc. Physiques								
SVT								
Technologie								
Arts pla.								
Ed. musicale								
EPS								



discipline évaluatrice



discipline majeure sur un domaine



disciplines co-validatrices en fin de cycle



[Académie]
[Collège]
[Adresse]
[Code postal] [Ville]
[Téléphone]
[Courriel]

[Logo/Visuel de l'établissement]

CP CE1 CE2

CM1 CM2 8^e

4	5 ^e	4 ^e	3 ^e
---	----------------	----------------	----------------

Année scolaire [aaaa – aaaa]

[Prénom] [NOM]
Né(e) le [jj/mm/aaaa]

Professeur principal : [Civ] [NOM]

Classe de 3^{ème}

Adresse des responsables légaux

Maîtrise des composantes du socle en fin de cycle 4

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Traite bonne maîtrise
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit				
Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale				
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps				
Les méthodes et outils pour apprendre				
La formation de la personne et du citoyen				
Les systèmes naturels et les systèmes techniques				
Les représentations du monde et l'activité humaine				

Synthèse des acquis scolaires de l'élève en fin de cycle 4

(Civ - nom)



Questions / réponses

